



# BUM Revue de la médication

## Un nouveau service dès ce 1<sup>er</sup> avril



À partir du 1<sup>er</sup> avril, chaque pharmacien de référence pourra réaliser une revue de la médication auprès des patients prenant au moins 5 médicaments chroniques remboursés. Pour Isabelle De Wulf, coordinatrice du projet, il s'agit d'une « formidable opportunité pour notre profession ». Elle espère que « les pharmaciens la saisiront pleinement. » Nous comptons bien vous y aider... ..

Il faut rendre à César ce qui est à César : notre service Projets scientifiques a fait un travail fantastique ! Au cours des derniers mois, Lena, Nathalie et Isabelle, ainsi que de nombreux autres collaborateurs de la *Task force* Revue de la médication, ont élaboré différents documents pratiques (avec beaucoup de conseils utiles !) pour vous aider à mener à bien ce nouveau service. Ce matériel est disponible dans notre *Toolbox* « *Revue de la médication* » sur MyAPB. Un must absolu !

Cette *Toolbox* est divisée en plusieurs rubriques : conditions et rémunération, protocole, eForm, FAQ et autre matériel utile.

Le protocole explique clairement l'objectif de chaque étape et la meilleure façon de procéder. Chacune est importante, mais dans cet article, nous nous concentrons sur les 3 principales.

### Le protocole

La revue de la médication se déroule en **7 étapes** :

1. Initiation du service et invitation du patient
2. Préparation de l'entretien
3. Anamnèse pharmacothérapeutique (entretien avec le patient)
4. Analyse pharmacothérapeutique et élaboration du plan d'action
5. Partage du plan d'action avec le médecin traitant
6. Discussion du plan d'action avec le patient et satisfaction du patient
7. Modification du schéma de médication en fonction du plan d'action

### L'entretien avec le patient

L'entretien avec le patient (également appelé « anamnèse pharmacothérapeutique » dans le protocole) vise à obtenir une vision claire et complète du patient et de son traitement médicamenteux. Comment « vit-il » ses médicaments ? Comment les utilise-t-il ? Sait-il à quoi ils servent ? Rencontre-t-il parfois des effets indésirables ou des problèmes (pratiques) ?



Utilisez le formulaire en version papier ou numérique (eForm) pour structurer l'entretien et noter vos observations et recommandations. Cela vous sera utile lors des différentes étapes. Attention au « stress de la check-list » : veillez à ce que la conversation reste fluide.





## Qui peut bénéficier d'une revue de la médication ?

Tout patient vivant à domicile et polymédiqué (5 médicaments chroniques remboursés ou plus) dont vous êtes le pharmacien de référence et qui a besoin d'un accompagnement ou d'un suivi personnalisé.

**Combien sont concernés ?** « Sur la base des dernières données dont nous disposons sur le service Pharmacien de référence (données OT de 2020), cela concernerait 266.000 patients, soit environ 65 par pharmacie, explique Isabelle De Wulf. C'est un groupe cible plus facile que celui du BUM Asthme. Il s'agit généralement de personnes âgées, qui disposent de plus de temps, et qui ont souvent des questions ou des plaintes concernant leurs médicaments, qu'elles n'évoquent pas car elles ne savent pas qu'elles peuvent le faire en pharmacie. »



## Partage du plan d'action avec le médecin traitant

Informez le médecin traitant du résultat de la revue de la médication en mettant le plan d'action à sa disposition. Pour ce faire, utilisez l'eHealthbox ou remettez-le en main propre, mais ne l'envoyez pas par mail (en raison du RGPD). Si nécessaire, contactez le médecin pour échanger sur les interventions proposées.

Si vous désirez un avis pour certains PLM avant le rendez-vous de suivi, contactez le médecin traitant bien à temps.

Combien de temps prévoir pour cet entretien ? « Comptez une demi-heure, nous explique Isabelle De Wulf, bien que les premiers entretiens puissent prendre un peu plus de temps. C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Si vous en avez pris l'habitude, une revue complète de la médication ne devrait pas vous prendre plus d'une heure à une heure et demie. »

Dans la foulée du 1<sup>er</sup> entretien, prenez rendez-vous avec le patient pour l'entretien suivant.

## L'analyse pharmacothérapeutique et le plan d'action

L'analyse sert à identifier les problèmes liés aux médicaments (PLM). Y a-t-il des effets indésirables ou des symptômes ? Y a-t-il un sous- ou sur-traitement ? Qu'en est-il de l'observance thérapeutique ? Concentrez-vous sur les PLM qui posent effectivement un problème au patient et/ou qui sont potentiellement dangereux.

Déterminez les interventions que vous pouvez proposer. Il peut s'agir d'interventions pharmaceutiques, que vous pouvez réaliser vous-même en tant que pharmacien, ou de propositions d'action (par exemple, l'arrêt d'un médicament), qui devront être soumises au médecin traitant (et/ou à d'autres prestataires de soins).

Enfin, créez le plan d'action (ou rapport pharmaceutique). Celui-ci doit inclure les PLM identifiés et les interventions proposées.

En utilisant l'eForm, vous pouvez créer un plan d'action pour vous-même, le médecin traitant et le patient.

## Nous vous souhaitons un franc succès. Yes you can !



Photos : Thierry Strickaert



# Du matériel pratique pour vous aider



## Pour les pharmaciens

Dans la *Toolbox* « BUM Revue de la médication », vous trouverez du matériel pratique, comme le protocole et le formulaire d'entretien. Il est préférable d'utiliser la **version digitale du formulaire (eForm)** durant l'entretien avec le patient : il vous suffira alors de cocher les réponses. Complicé à faire durant l'échange ? Dans ce cas, utilisez la **version papier**. Notez que vous devrez ensuite saisir les réponses dans l'eForm, car il est exigé pour facturer l'honoraire, d'un montant de 90 € (HTVA). L'eForm présente plusieurs avantages. Il vous permet notamment d'établir facilement un plan d'action. Nous fournissons un manuel pratique pour travailler avec ce formulaire digital..



## Pour les médecins

En tant que pharmacien de référence, vous pouvez facilement évaluer quels patients ont besoin d'une revue de la médication. Vous pouvez proposer ce service vous-même : une ordonnance n'est pas nécessaire. Bien entendu, il est préférable de procéder à une revue de la médication en collaboration avec le médecin traitant. Pour informer les généralistes de votre entourage de l'existence et de l'importance de ce nouveau service, nous mettons à votre disposition une **lettre type** et une **fiche d'information** à joindre au courrier/mail.



## Pour les patients

En pages centrales de ces *Nouvelles Brèves*, vous trouverez une **affiche** annonçant le nouveau service. Il existe aussi du matériel digital pour le présenter **sur vos écrans** à l'officine. Nous avons également développé une **brochure patients** à remettre au public cible. Et bien sûr, nous mettons tout en œuvre pour le sensibiliser à ce nouveau service, que ce soit via un **communiqué de presse**, des articles sur **pharmacie.be** ou une attention particulière dans notre newsletter digitale « **mon pharmacien, ma référence !** ».



## La Revue de la médication au programme de la SSPF

Pour vous aider à vous préparer, la SSPF a organisé 2 webinaires pratiques et réalisé 3 vidéos sur la communication. Leurs enregistrements sont disponibles sur son site et via notre *Toolbox* sur *MyAPB*. Rappelons que la SSPF vous propose aussi 2 formations générales sur le thème de la revue de la médication ainsi que des ateliers d'exercices pratiques.

**Infos :** site web de la SSPF >>> <https://bit.ly/42DtDvM>

# Un bon départ est **une demi-victoire**

« **Le succès du nouveau service passe par une bonne préparation.** »

La coordinatrice du projet, Isabelle de Wulf, ne le répètera jamais assez : « *il est important de réfléchir au sein de l'équipe officinale à la manière dont on va s'y prendre.* » Ce petit guide devrait vous y aider.

## Concertez-vous et prenez des rendez-vous

Certes, il n'est pas évident de dégager une heure pour s'y consacrer, mais cela vous épargnera par la suite beaucoup de frustrations et vous fera gagner du temps. Concertez-vous en équipe et mettez clairement les choses au point sur **qui fait quoi, quand et comment**. Qui souhaite réaliser des revues de la médication ? Qui sélectionne les patients ? Qui mène les entretiens ? Qui informe les médecins traitants ?



Les entretiens et l'analyse sont réservés aux pharmaciens, mais les assistants peuvent les aider, par exemple en sélectionnant et en invitant les patients.

## Comment planifier une revue de la médication ?

Une revue de la médication doit vraiment « se programmer » dans le fonctionnement de l'officine. Prévoyez du temps pour ses différentes étapes : sélection des patients, préparation et réalisation des entretiens, analyse pharmacothérapeutique...



Essayez de dédier des moments fixes à la revue de la médication, par exemple quand c'est plus calme à la pharmacie ou qu'il y a plus de personnel.

En moyenne, on estime que 65 patients par pharmacie peuvent bénéficier d'une revue de la médication. Ce ne sera donc pas une tâche quotidienne. Peut-être serait-il préférable de regrouper les prestations, par exemple en prévoyant une demi-journée par mois durant laquelle vous effectuerez deux ou trois entretiens



Pensez au module de prise de rendez-vous !



## A quels patients proposer le service ?

Réfléchissez aux patients qui, selon vous, en auraient besoin. Lesquels y seraient réceptifs ? Ou l'inverse ! Sélectionnez ceux répondant aux conditions requises. Pour ce faire, votre soft peut vous être utile.



Ne vous compliquez pas la vie au début. Commencez par un patient réceptif, avec qui le courant passe bien et/ou qui a un médecin traitant avec qui vous entretenez de bonnes relations.

## Comment inviter les patients ?

Comment allez-vous aborder le patient ? Dans la pharmacie ? Par courrier ? Par mail ? Par téléphone ? Présentez brièvement le nouveau service (remboursé) et expliquez en quoi il peut lui être bénéfique.



Annoncez le service dans votre pharmacie. Pour ce faire, aidez-vous de l'affiche et de la brochure patients. N'oubliez pas non plus vos réseaux sociaux, pour lesquels notre newsletter « *mon pharmacien, ma référence !* » vous sera bien utile.

## Comment informer le médecin traitant ?

Il est important que le médecin traitant soit impliqué dans la revue de la médication. Convenez à l'avance de la manière dont vous allez collaborer et communiquer.



Utilisez la lettre type et la fiche d'information pour expliquer aux médecins traitants de votre entourage ce nouveau service et son importance. Demandez-leur s'ils ont en tête des patients qui pourraient bénéficier d'une revue de la médication. Commencez par les médecins avec qui vous avez déjà de bons contacts..

## Encore 3 conseils importants



Si ce n'est déjà fait, organisez un coin tranquille pour vous installer et mener un entretien sans être dérangé(e).



Prévoyez un moment pour évaluer avec l'équipe officinale ce qui se déroule bien ou moins bien.



Surtout, ne vous laissez pas décourager par une expérience moins concluante !

